

Aussi en tous lieux, en tout temps, chez tous les peuples, le sentiment commun prescrivait au prêtre une continence perpétuelle ou temporaire. Athènes, Rome, l'Égypte, l'Inde, la Chine, le nouveau-Monde, n'ont là-dessus qu'une voix (1). Le prêtre hébreu, restreint déjà pour la femme qu'il pouvait épouser, était obligé à la continence tout le temps de ses fonctions sacerdotales. Comme le prêtre catholique exerce son ministère tous les jours, qu'il peut être dans le cas de le faire à chaque instant, la continence perpétuelle est pour lui une loi proclamée d'avance par tous les siècles. Aussi, avec le christianisme, résumé et développement de tout ce qu'il y avait de vrai et bon parmi les hommes, le célibat sacerdotal s'est-il établi naturellement. Les premières lois qu'on rencontre sur ce sujet, ne l'introduisent point, mais en déterminent l'étendue, en pressent l'observation. Nul prêtre ne peut se marier, telle est la voix unanime de tous les siècles et de tous les peuples chrétiens. Les Grecs pensent là-dessus comme les autres. Seulement ils admettent que, par tolérance et faute de sujets, un laïque marié peut être ordonné. Mais ce mari fait prêtre vient-il à perdre sa femme, il lui est défendu d'en prendre une autre ; et pour s'assurer de sa continence, on le précipite pour la vie dans un monastère. Lors donc que le protestantisme se fait de prétendus prêtres qui se marient, se démarient, il descend au-dessous non seulement du judaïsme, mais même du paganisme ; et lorsqu'il nous donne cette dégradation du sacerdoce pour sa perfection, il inspire la pitié : car c'est vouloir nous faire accroire que la perfection du prêtre consiste, non pas à être l'homme de Dieu et l'homme du peuple, mais l'homme d'une femme et l'homme de la police.

Pour défendre le pays contre l'ennemi, il est des armées, avec une sévère discipline, avec le célibat militaire, avec le dévouement de la vie au salut de la patrie. Ce dévouement, ce célibat est forcé. Il y a des lâches, des déserteurs, des traîtres. Au lieu de relâcher pour eux la discipline, on la resserre.

Pour défendre, non pas tel ou tel pays, mais l'humanité entière, contre les doctrines et les passions hostiles qui peuvent la corrompre, il est une milice spirituelle, avec la discipline et le célibat ; c'est le clergé catholique.

Nul n'est forcé d'y entrer : Dieu y appelle qui lui plaît : y entre qui se sent appelé : vous êtes libre, dit le pontife à qui s'y présente.

Nul n'est exclu. Le fils d'un charpentier peut devenir un Grégoire VII, le jeune pâtre un Sixte V, le dernier des chrétiens le Père des peuples et des rois.

Cette milice exige le célibat, pour que le sacerdoce universel ne devienne point un privilège héréditaire, une caste de mages ou de brames : elle exige le célibat, pour que quiconque se sent appelé,

(1) Du Pape, par M. de Maistre, liv. 3, chap. 3.